

GROUPEMENT HAUTE-VIENNE CREUSE

SAISON SPORTIVE 2017

I CLASSEMENTS

Ils seront établis à la vitesse moyenne à raison d'un prix pour quatre engagés. Un exemplaire sera envoyé dans les meilleurs délais à chaque responsable de société.

Une bonification de 15 secondes sera attribuée pour la constatation manuelle.

II CHAMPIONNATS

1) GENERAL : Il s'effectuera en fonction du nombre de places obtenues (en les additionnant pour départager les ex-aequo) par les deux premiers pigeons de chaque amateur dans les treize concours suivants : LA FLECHE, SABLE, MAYENNE, VIRE, ARRAS, ZUYDCOOTE, BRUXELLES, HOEGAARDEN, LA FLECHE (vieux et jeunes), SABLE (vieux et jeunes), MAYENNE (vieux et jeunes).

Les premiers devraient totaliser 28 places.

2) VIEUX PIGEONS : Meilleur total de prix, minimum de points avec les cinq premiers inscrits dans les concours 1^{er} tour.

3) PIGEONS D'UN AN : Se fera par addition des places du premier pigeon de chaque amateur pour les concours suivants LA FLECHE, SABLE, MAYENNE, VIRE et ARRAS.

4) AS PIGEON VIEUX : Au plus de prix minimum de points avec le même pigeon dans les concours suivants : LA FLECHE, SABLE, MAYENNE, VIRE, ARRAS, DUNKERQUE, BRUXELLES, HOEGAARDEN.

5) AS PIGEON 1 AN : Au plus de prix minimum de points sur les concours de : LA FLECHE,, SABLE, MAYENNE, VIRE et ARRAS.

6) AS PIGEON JEUNE : Meilleure performance avec le même pigeon à LA FLECHE, SABLE et MAYENNE.

7) DEMI-FOND: Addition des places des deux premiers pigeons dans les concours « vieux » suivants : LA FLECHE, SABLE, MAYENNE, VIRE, ARRAS, LE MANS, SABLE, MAYENNE.

8) FOND : Addition des places des deux premiers arrivés dans les concours suivants : DUNKERQUE, BRUXELLES, HOEGAARDEN..

9) DEBUTANT : 3 premiers colombophiles de trois ans maximum de licence au classement général.

III REGLEMENT

1) Se reporter à la circulaire de la commission sportive fédérale.

2) Les feuilles d'engagement seront remises au camion, les feuilles de dépouillement devront être adressé à Michel FAUCHER 42 rue Claude MONET 87100 LIMOGES.

3) Le concours « DERBY 1AN » se déroulera le samedi 20 Mai à partir de VIRE.

IV DOTATION :

Chaque vainqueur de concours et de championnat recevra une coupe.

Le prix Gaston SARDAIN récompensera le premier jeune pigeon du concours de MAYENNE.

Les pigeons bagués « DERBY 2016 » bénéficieront de prix spéciaux sur le concours de VIRE du 20/5/2017.

Une bague en or sera attribuée à l'AS PIGEON VIEUX.

Le CHAMPIONNAT GENERAL sera doté de 750 euros de prix qui seront répartis sous forme de lots entre les 30 premiers.

Prix Guy DUMOND à l'AS pigeon jeune offert par la société de ST MATHIEU

Le Président de la commission sportive du groupement
René TIXIER
20 avenue Marc PURAT
23000 GUERET
TEL 06 81 11 76 58